

DELLE SOIGNE SES FUTURS MÉDECINS!

OPÉRATION SÉDUCTION POUR LA VILLE DE DELLE QUI RECRUTE L'ÉQUIPE MÉDICALE DE DEMAIN ! VOUS ÊTES MÉDECIN GÉNÉRALISTE ? SPÉCIALISTE ? MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE ?

LAISSEZ-VOUS SÉDUIRE PAR LE PÔLE SANTÉ DELLOIS!

Des acteurs de santé s'associent pour fonder le Pôle Santé Dellois, une association qui réunit les professionnels de santé de la ville pour favoriser les échanges en plaçant au centre des attentions leur intérêt commun : le patient.

Deux pharmacies, deux médecins généralistes, un cabinet d'infirmières, une sage-femme et deux masseurs-kinésithérapeutes de Delle s'apprêtent donc à accueillir et accompagner de nouveaux professionnels de santé.

Cette **cohésion pluriprofessionnelle**, ainsi que le soutien de la municipalité a

donné naissance à la nouvelle **maison de santé**. Implanté au coeur de la ville, le bâtiment dédié aux soins de ses habitants sera opérationnel dès cet automne!

POUR MIEUX SÉDUIRE ET CONVAINCRE CES JEUNES TALENTS DE S'INSTALLER, DELLE A DÉPLOYÉ DES MOYENS COLOSSAUX.

323m² de bâtiment **éco-responsable** accueilleront des médecins généralistes mais aussi des **spécialistes**!

Cette structure pourra accueillir jusqu'à **6 professionnels de santé**.

Des **masseurs-kinésithérapeutes** sont également attendus dans le cabinet flambant neuf de leurs consœurs en exercice.

L'objectif ? Étoffer l'offre médicale de la deuxième ville du Territoire de Belfort pour offrir aux patients une prise en charge alobale.

Alors que Delle est classée en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS en ce qui concerne la médecine générale et en zone sous dotée en kinésithérapie, il est un impératif pour la commune et ses soignants de réagir pour la santé de ses 6 000 habitants!

LES AIDES À L'INSTALLATION

POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Les aides de la mairie

- Maison de santé respectueuse de l'environnement
- 1 an de loyer offert au sein de la nouvelle maison de santé
- Ameublement des parties communes (2 salles d'attente et espace d'accueil)
- Garantie de place en crèche pour les enfants
 du médecin

Les aides de l'ARS

- Aide à l'installation de 50 000€
- Éligibilité Contrat de début d'exercice

Les nides de la Communauté de Commune

- Subvention de 10 000€
- 2 années de secrétariat prises en charge

POUR LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTHES

- Contrat d'aide à l'installation : aide forfaitaire de 34 000€ dans un cabinet existant
- Contrat d'aide à la création de cabinet : aide forfaitaire de 49 000€

Les aides de la Communauté de Commune

 Aide à l'installation des masseurs-kinésithérapeutes sur le territoire de la CCST : jusqu'à 8 000€ en fonction du contrat passé avec l'ARS



Pour obtenir toutes les informations liées au projet, le dossier de presse complet est disponible via ce lien :

